

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

LA SOCIÉTÉ POUR L'EXPANSION DES EXPORTATIONS

MESURE PRÉVOYANT DES ASSURANCES, GARANTIES ET PRÊTS POUR L'EXPANSION DU COMMERCE EXTÉRIEUR

La Chambre reprend l'étude de la motion de M. Lang (au nom de M. Pepin) tendant à la deuxième lecture et au renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques du bill C-183, visant à créer la Société pour l'expansion des exportations et ayant pour objet de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation au moyen d'assurances, de garanties, de prêts et d'autres mesures financières.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, l'objet du bill C-183, actuellement à l'étude, est de créer une société susceptible de faciliter et d'accroître le commerce d'exportation au moyen d'assurances, de garanties, de prêts et d'autres mesures financières, comme l'indiquent les notes explicatives du projet de loi.

En d'autres termes, le gouvernement se propose, au moyen de diverses mesures financières, de prêts, d'assurances et de crédit de faciliter et d'augmenter l'exportation de produits et de services.

Au fait, il s'agit, pour le Canada, d'exporter davantage à des pays ou à des ressortissants qui peuvent payer les produits qu'ils achètent. D'autre part, s'ils ne sont pas en mesure de le faire, le gouvernement, ou la société qu'il entend créer, s'engage à protéger les exportateurs ou fabricants canadiens, en prenant les moyens nécessaires pour les indemniser en cas d'insolvabilité.

Tels semblent être l'objet du bill C-183 et la philosophie qui inspirent le gouvernement canadien. A ce sujet, monsieur l'Orateur, il nous vient plusieurs questions à l'esprit. Pourquoi demande-t-on aux exportateurs canadiens d'exporter davantage, même s'il arrive que leurs clients ne puissent payer les services ou les marchandises livrées? Pourquoi le gouvernement canadien se sent-il obligé de garantir le remboursement des créances impayées par des étrangers, alors que les producteurs canadiens et les marchands canadiens qui livrent des marchandises ou des services à des acheteurs canadiens ne bénéficient pas d'avantages analogues, si leurs clients sont incapables de payer?

En d'autres termes, pourquoi le gouvernement ne donnerait-il pas aux consommateurs canadiens une garantie qui leur permettrait

[M. l'Orateur suppléant.]

d'acheter des biens et des services sans les payer, puisque le gouvernement se chargerait de le faire?

Voilà quelques questions qui nous viennent à l'esprit en lisant le bill C-183.

Mais pourquoi donc tant d'efforts pour augmenter les exportations canadiennes? C'est que les pays étrangers possèdent un pouvoir d'achat dont les producteurs canadiens pourront profiter, en vue de continuer à faire fonctionner leurs usines, de procurer des emplois à plus de gens. Ceci mettra plus de pouvoir d'achat à la disposition des consommateurs canadiens et leur permettra eux aussi d'acheter des produits et des services canadiens et vogue la galère, tourne la roue qui amène l'eau au moulin, qui fait marcher l'industrie, qui assure des dividendes et des profits et permet au gouvernement de taxer davantage!

C'est ainsi que, en vue d'augmenter les exportations, on imagine toutes sortes de programmes, toutes sortes de patentes, bref, on permet aux étrangers de se procurer facilement nos produits.

Voici comment s'exprimait l'ancien député libéral de Saint-Denis au cours d'une émission du poste CKAC de Montréal, d'après l'ancien journal libéral *Le Canada*, du 30 août 1947, et je cite:

Quoi qu'en disent certains démagogues dont la clairvoyance est plus que limitée, les libéraux ne donnent pas aux étrangers, car le Canada produit 40 fois plus que les Canadiens ne peuvent consommer et, sans l'exportation et les prêts, quand la chose est nécessaire, nous aurions un surplus de production, les usines fermentaient et ce serait la famine, le chômage et la misère.

En ce qui touche les exportations, ce serait la crise, le chômage et la misère. Telle était la philosophie des libéraux en 1948; telle est encore leur philosophie 20 ans plus tard. Et l'on qualifie ces gens-là de progressifs, d'esprits ouverts. Ils disent eux-mêmes qu'ils ont des idées nouvelles, une philosophie nouvelle, afin que le Canada soit administré selon des formules nouvelles.

Écoutons ce que disait l'honorable ministre de l'Expansion économique régionale (M. Marchand), dans une causerie qu'il prononçait le 28 mars dernier, à l'occasion d'un colloque sur le développement économique, à Chicoutimi, et je cite:

Essentiellement, le développement régional vise à susciter de nouvelles possibilités d'emploi et d'avancement dans les régions défavorisées et à aider les gens à en profiter.

Et il ajoutait ceci:

Le premier impératif de la justice sociale c'est qu'il y ait suffisamment d'emplois. C'est une question économique fondamentale, mais c'est aussi une question sociale primordiale.

Le deuxième impératif est que les emplois s'harmonisent. Le troisième impératif est que les gens disposent des services dont ils ont besoin afin de tirer profit des occasions d'emplois convenables.